

Université Claude Bernard Lyon 1  
Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction  
des Achats

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

# Aménagement des nouveaux locaux du SSE sur le site de Lyon Sud

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

24074T02TRA

Date limite de remise des plis

**23/02/2026 à 12:00**

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Université Claude Bernard Lyon 1

Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats  
Bâtiment Julie Victoire Daubié  
43 boulevard du 11 novembre 1918  
69622 Villeurbanne Cedex  
Courriel : achats@univ-lyon1.fr











## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Aménagement des nouveaux locaux du SSE sur le site de Lyon Sud**

*Les travaux consistent à reprendre la distribution intérieure de la grande salle de manipulation et du bureau pour l'accueil de nouveaux besoins (bureaux, kitchenette, espace attente, sanitaire PMR). L'électricité du local sera entièrement rénovée en veillant à s'adapter aux nouvelles distributions. Les arrivées/évacuation d'eau seront reprises pour la création d'un sanitaire PMR, et la modification des points d'eau existants. L'enveloppe intérieure sera complètement rénovée avec changement de sol, des revêtements muraux et des plafonds.*

Code CPV	Libellé CPV
45000000-7	Travaux de construction

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Aménagement des nouveaux locaux du SSE sur le site de Lyon Sud
 Acheteur	Université Claude Bernard Lyon 1
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	6 lots
 Lieu d'exécution	Campus Charles Mérieux situé à OULLINS
 Délai	7 mois -
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix forfaitaires

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 6 lots :

Lot n°1 DEMOLITION - GROS OEUVRE - FACADE - VRD - ESPACES VERTS : > *Installations communes de chantier*  
 > *Purges, déposes et démolitions des éléments existants non conservés dans le projet*  
 > *Reprises en sous-œuvre et démolitions d'allèges pour la création et l'agrandissement de menuiseries,*  
 > *Petits travaux de maçonnerie*  
 > *Reprise des aménagements extérieurs (création d'un escalier) face à l'entrée principale, 7 mois à compter de l'OS de démarrage*

(CPV 45111100-9 : Travaux de démolition)

Lot n°2 MENUISERIES EXTERIEURES ALU - METALLERIES - OCCULTATIONS : > *Dépose et repose des menuiseries extérieures et finitions associées*  
 > *Installation de systèmes d'occultations mobiles*  
 > *Petits travaux de métallerie / serrurerie, 7 mois à compter de l'OS de démarrage*

(CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)

Lot n°3 MENUISERIES INTERIEURES - SIGNALETIQUES : *Fourniture des menuiseries intérieures : bloc-portes, portes et châssis vitrées*  
 > *Réalisation de la banque d'accueil et des meubles de cuisines*  
 > *Réalisation des éléments de signalétique*  
 > *Petits travaux de menuiseries intérieures, 7 mois à compter de l'OS de démarrage*

(CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)

Lot n°4 CLOISONS - PLAFONDS - SOLS - PEINTURE : > *Réalisation de l'ensemble des ouvrages de cloisonnement et doublages, sols souples et sols carrelés (y compris chape), peintures et revêtements muraux, faux-plafonds*  
 > *Nettoyages du chantier avant réception, 7 mois à compter de l'OS de démarrage*

(CPV 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples - 45324000-4 : Travaux de pose de plaques de plâtre)

Lot n°5 CLIMATISATION, VENTILLATION ET PLOMBERIE : > *Réalisation de l'ensemble des travaux concernant le chauffage (branchement sur réseau existant, émetteurs en partie conservés), la ventilation (système de CTA double flux) et la plomberie du projet, 7 mois à compter de l'OS de démarrage*

(CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)

Lot n°6 ELECTRICITE - CFO - CFA : > *Réalisation de l'ensemble des travaux concernant les courants forts et faibles du projet, 7 mois à compter de l'OS de démarrage*









(CPV 45311100-1 : Travaux de câblage électrique)

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Planning prévisionnel de la consultation\* :

	Publication de la consultation	Janvier 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Février 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Février 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Février / mars 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Mars 2026
	Information des candidats non retenus	Mars 2026
	Signature et notification du contrat	Mars 2026
	Démarrage des prestations	Avril 2026

\*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ **Dossier de consultation :**

Les pièces du dossier de la consultation sont indiquées dans l'annexe intitulée « *Liste des pièces* ».

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite du bâtiment est fortement recommandée.

Elle est prévue aux dates suivantes :

- 26/01/2026 entre 10 :00 et 12 :00
- 27/01/2026 entre 10 :00 et 12 :00
- 28/01/2026 entre 10 :00 et 12 :00

Les candidats devront au préalable contacter :

Nom : SULTANI Margot  
Téléphone : 06 75 56 26 61  
Mail : margot.sultani@univ-lyon1.fr

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.  
Le marché ne comprend pas de prestations supplémentaires.

■ **Conditions** de participation des candidats

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.
- soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique).

Lors de la conclusion du marché, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander la modification de la forme du groupement au regard d'une différence notable dans la nature des prestations ou d'un important écart économique dans la taille des partenaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

- Pièces à fournir pour la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

<p>Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié pour présenter leur candidature. Ces documents sont <b>disponibles gratuitement sur le site</b> : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a></p> <p><b>Ils permettent de renseigner les pouvoirs adjudicateurs sur les éléments indiqués ci-dessous :</b></p>		
<p>Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à <u><a href="#">l'article R2143-3 du code de la commande publique</a></u></p>	<p>1 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.</p>	À fournir
	<p>2 - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux <u><a href="#">articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique</a></u> notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies <u><a href="#">aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail</a></u></p>	À fournir ou à indiquer dans le DC1
<p>Les conditions relatives aux capacités économiques et financières prévues à <u><a href="#">l'article R2142-6 à -12 du code de la commande publique</a></u></p>	<p>3 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.</p>	À fournir ou à indiquer dans le DC2
<p>Les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelles prévus aux <u><a href="#">articles R2142-13 et -14 du code de la commande publique</a></u></p>	<p>4 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</p>	À fournir ou à renseigner dans la partie G du DC2
	<p>5 – Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature</p>	À fournir ou à indiquer dans le DC2
	<p>6 - Liste des principaux travaux similaires effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.</p>	À fournir ou à renseigner dans la partie G du DC2

Les conditions relatives aux capacités techniques et professionnelles prévus aux <u>articles R2142-13 et -14 du code de la commande publique</u>	7 – Certificats de qualification indiqués ci-après (ou références équivalentes) :			
	Lot	Libellé du lot	Qualifications	Effectifs
	1	DEMOLITION - GO - FACADE - VRD - ESPACES VERTS	Qualibat 1111 – 2212 Ou références équivalentes	EFF2
	2	MENUISERIES EXTERIEURES ALU - METALLERIES - OCCULTATIONS	Qualibat 4411 – 4522 Ou références équivalentes	EFF2
	3	MENUISERIES INTERIEURES - SIGNALETIQUES	Qualibat 4312 Ou références équivalentes	EFF2
	4	CLOISONS - PLAFONDS - SOLS - PEINTURE	Qualibat 4131 – 6111 – 6221 – 6311 – 6261 Ou références équivalentes	EFF1
	5	CV - PBS	5111 Ou références équivalentes	EFF1
6	ELECTRICITE - CFO-CFA	Sur références	EFF2	
Le cas échéant, le candidat doit fournir l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.				
Les pouvoirs adjudicateurs appliquent le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.				
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.				
<b>NOTA</b> : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si les pouvoirs adjudicateurs constatent que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, ils peuvent décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours.				

**Présentation des documents** : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- Pièces à fournir pour l'offre

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>
Cadre de réponse avec ses consignes	
Récépissé de visite (dûment rempli, daté et signé)	

#### ■ Conditions de rédaction du cadre de réponse

Le cadre de réponse est limité à un certain nombre de pages selon les caractéristiques suivantes :

Critère	Nombre de pages	Caractéristiques
Effectif dédié et compétences de l'équipe affectée à l'opération	2 pages	Police Arial taille 10 Interligne simple Marges 2,5 cm Format A4 portrait Pas de réduction d'espacement
Moyens mis en œuvre	3 pages	
Déroulement des tâches, planning prévisionnel	2 pages	
Qualité et performance des produits proposés	3 pages	
Réduction des nuisances de chantier	1 page	
Chantier vert	2 pages	

**▲ Toute tentative de contournement du format imposé (réduction des marges, diminution de l'interligne, compression des tableaux, etc.) entrainera l'irrecevabilité de la réponse et donc la non analyse de votre offre.**

**▲ Si les caractéristiques sont respectées mais que votre offre dépasse le nombre de pages, les pages supplémentaires ne seront pas analysées ▲**

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Plateforme des Achats de l'Etat

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à la Direction des achats de l'Université - Bâtiment Julie Victoire Daubié - 43 Bd du 11 novembre 1918 - 69100 Villeurbanne.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

#### ■ **Protection des données personnelles :**

##### **Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Eric HIBST ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-10 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et donnera lieu à un classement des offres.

En application de l'article R2161-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, le pouvoir adjudicateur pourra étudier le dossier relatif à l'offre avant le dossier relatif à la candidature afin d'éviter de demander inutilement les pièces de candidatures éventuellement manquantes à tous les candidats.

### ■ Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Pondération
<b>1. Valeur technique</b>	<b>60 %</b>
- Effectif dédié et compétences de l'équipe affectée à l'opération	10
- Moyens mis en œuvre	10
- Déroulement des tâches, planning prévisionnel	15
- Qualité et performance des produits proposés *(caractère innovant / Fiches PEP et FDES)	25
<b>2. Prix</b>	<b>30 %</b>
<b>3. Valeur environnementale</b>	<b>10 %</b>
- Réduction des nuisances de chantier	5
- Chantier vert : réduction des déchets, valorisation, réemploi, moyens de chantier ...(remise d'un SOGED...)	5

*Modalités de calcul des notes :*

Chaque sous-critère mentionné dans le tableau ci-dessus est noté sur 5. À la note obtenue, on applique un coefficient multiplicateur afin d'obtenir le nombre de points indiqués dans la colonne « pondération ». Les critères sont notés de la manière suivante :

- 0 -Information non communiquée ou non pertinente
- 1 Document/ information partiel(le) et insuffisante dans son contenu
- 2 Document/ information généraliste
- 3 Document/ information conforme aux cahiers des charges mais incomplet
- 4 Document/ information détaillé(e), conforme au cahier des charges
- 5 Document/ information exhaustif(ve), offre avec plus-value

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
------------------	---

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Régularisation des offres :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation par conséquent les candidats sont invités à remettre leur meilleure proposition financière dès le stade de la remise des offres.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation PRO BTP	Certificat attestant du respect de cotisation auprès la caisse PRO BTP.
Attestation congés payés et au chômage-intempéries	Certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Liste nominative des travailleurs étrangers	Pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

**Les pièces doivent obligatoirement être déposées régulièrement jusqu'à la fin de l'exécution du marché, sur le site e-attestations (inscription gratuite).**

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lyon  
184 rue Duguesclin  
69433 Lyon Cedex  
Téléphone : 04 87 63 50 00  
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr  
Télécopie : 04 87 63 52 50  
Site internet : lyon.tribunal-administratif.fr

Le titulaire et l'acheteur qui, à l'occasion de l'exécution du contrat, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents signalés comme présentant un caractère confidentiel, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations ou documents ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel éventuellement mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)